



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 novembre 2018

Communiqué de Presse

Envahissement du chantier de la déviation de Beynac

Ce matin, à 10h, un dispositif a été mis en place afin de faire descendre la personne occupant la grue sur le chantier de Beynac. A 10H20, l'intéressé était à nouveau au sol et a été interpellé.

Cette intervention fait suite à l'ordonnance du juge des référés intervenue hier condamnant sous astreinte cette occupation illégale.

Ce type d'action met gravement en danger les personnes qui les initient et les personnels gendarmes, pompiers, agents des entreprises chargés de faire face à ces situations.

Mme la Préfète rappelle que ce chantier est régulièrement autorisé et que l'opposition à celui-ci ne peut s'exprimer que par les voies de droit, ce que les recours encore pendants traduisent d'ailleurs.

Enfin, Mme la Préfète note que le conseil départemental, porteur du projet, réunit le 3 décembre un nouveau comité de suivi au sein duquel des associations sont conviées et peuvent s'exprimer.

Il a enfin été demandé au conseil départemental et à l'entreprise de renforcer les mesures de sécurité sur le site des travaux.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
